

Sous la présidence de Monsieur Denis SOURICE, Maire,

Etaient présents : Sylvie BOISSINOT, Roland GERFAULT, Adjoint, Louis-Marie BAUMIER, Dominique BESNIER, Joseph CAILLEAU, Marie-Hélène FOUCHER, Marie-Josèphe AUDOIN, Dominique POHU, Joël LANDREAU, Jean-Michel TAILLÉ, Marie-Bernadette AUDOIN, Nathalie JOLIVET, Rachel HÉRAULT, Sophie DURAND, Alain PENSIVY, Monique GUINAUDEAU, Jérôme BOIDRON, Paul CLÉMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS, Geneviève GAILLARD, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ou excusés : Bénédicte BOSSARD (pouvoir à Nathalie JOLIVET), Xavier RIPOCHE.

Secrétaire de séance : Sophie DURAND a été désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES

- A) Urbanisme-Environnement-Bâtiments communaux-Voirie
Le compte-rendu de la réunion du 29 janvier 2015 est remis aux Conseillers et commenté par les responsables de la commission. La plupart des sujets évoqués sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance de conseil.
- B) Affaires sociales-communication
Le compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2015 est remis aux Conseillers et commenté par les responsables de la commission. Concernant les rythmes scolaires, Sylvie Boissinot précise que lors de la réunion du suivi des TAP du 29 janvier dernier, la mise en application à la prochaine rentrée scolaire a été évoquée. L'école Grain de Soleil a exprimé ses souhaits. Une démarche de réflexion associant les différentes composantes s'avère nécessaire au cours des prochaines semaines pour tenter d'aboutir à un projet commun qui sera soumis à l'accord du Conseil Municipal au printemps.
- C) Finances
Le compte-rendu de la réunion du 28 janvier 2015 est remis aux conseillers et commenté par Dominique Besnier.
- D) Culture
Jérôme Boidron rappelle que le Musée de la Chaussure célèbrera ses « 20 ans » le 18 avril prochain. La commission est investie dans la préparation de cette manifestation, accompagnée d'associations locales.

2. SUJETS DONNANT LIEU A DELIBERATION

N°2015-02-03/01

Objet : Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les déclarations d'intention d'aliéner déposées en Mairie depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2013-10-04/04 relative à la délégation partielle du droit de préemption urbain à la commune de Saint André de la Marche,

RENONCE, à l'unanimité, à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

1 rue de la Cerclaire : immeuble bâti cadastré section AB n°543 d'une contenance de 1007 m²,

61 rue du Calvaire : immeuble bâti cadastré section AA n°0001 d'une contenance de 861 m²,
1 rue du Carrefour Rouge : immeuble bâti cadastré section AC n°3 d'une contenance de 1839 m².

N°2015-02-03/02

Objet : Rénovation des vestiaires des salles de sports – approbation de l'avant-projet détaillé

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier relatif à la rénovation des vestiaires des salles de sports. Il rappelle que ce projet se justifie compte tenu de la vétusté des installations actuelles, et par l'obligation, pour la commune, de mettre à disposition du public des équipements répondant aux normes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Le Cabinet BAUMAN a préparé les pièces constituant l'avant-projet détaillé. Ce dossier, comprenant les notices, rapports préalables et divers plans du bâtiment, a été étudié par les diverses commissions municipales.

En fonction des derniers ajustements, le montant estimatif des travaux s'élève à 344 820 euros HT (solution de base + diverses options), auquel il convient d'ajouter les divers honoraires, assurances et frais divers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE l'avant-projet détaillé de rénovation des vestiaires des salles de sports.

DECIDE de lancer la consultation avec publicité auprès des entreprises.

OPTE pour la passation de marchés selon la procédure adaptée, compte tenu du montant estimé des travaux.

N°2015-02-03/03

Objet : Pylône télécom VC 5 – convention avec FPS Towers

Monsieur le Maire rappelle que, par convention initiale en date du 12 février 2001, la Commune de Saint André a consenti à BOUYGUES TELECOM le droit d'occuper un emplacement sis voie communale n°5 afin d'implanter et d'exploiter des infrastructures, aujourd'hui propriétés de FPS Towers, pour une durée de 15 années.

En date du 22 novembre 2012, Bouygues Télécom a transféré à France Pylônes Services (aujourd'hui dénommée FPS Towers) la convention ainsi que les droits et obligations correspondants.

Ce transfert ne changeait rien aux conditions contractuelles définies précédemment avec BOUYGUES TELECOM. Après étude de la convention, il apparaît que celle-ci ne répond plus aux contraintes sécuritaires applicables depuis le 1^{er} janvier 2014. En effet, FPS Towers ne répond pas à la définition de l'article L33-1 du Code des postes et des communications électroniques qui régit aujourd'hui la convention en vigueur.

Une nouvelle convention doit donc être établie reprenant les modalités et conditions contractuelles définies précédemment, et notamment :

- surface mise à disposition : 120 m²,
- montant de la redevance annuelle : 2 347.02 €,
- clause d'indexation : 1.5 % par an,
- durée de la convention : 15 ans reconductible tacitement sauf congé de l'une ou l'autre des parties avec préavis de 12 mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de mettre à disposition temporaire de FPS Towers une surface de 120 m² sur la V.C. n°5 pour l'exploitation des équipements de téléphonie.

PRECISE que cette mise à disposition est consentie pour une durée de 15 ans à compter du caractère exécutoire de ladite délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention, laquelle annule et remplace la précédente et reprend les conditions et éléments contractuels définis précédemment.

N°2015-02-03/04

Objet : Lotissement de l'Etouble : vente du lot n°21 à M. Yohan BRETAUDEAU et Mme Elodie SAUZEAU

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la promesse d'acquisition du lot n°21 signée par Monsieur Yohan BRETAUDEAU et Mme Elodie SAUZEAU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la délibération n°2014-02-07/20 du 7 février 2014 actualisant le prix de vente des lots restant disponible au lotissement de l'Etouble,

DECIDE, à l'unanimité, de vendre le lot n°21 du lotissement de l'Etouble, cadastré AB n°496, à Monsieur Yohan BRETAUDEAU et Mme Elodie SAUZEAU, aux conditions suivantes :

Lot	Surface	Prix de vente HT/m ²	TVA sur marge	Prix de vente TTC/m ²	Prix de vente HT du lot	Prix de vente TTC du lot
21	668 m ²	69.95 €	11.28 €	81.23 €	46 726.60 €	54 261.64 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la régularisation de cette vente.

IMPUTE cette recette à l'article 7015 du budget lotissement de l'Etouble.

N°2015-02-03/05

Objet : Location des salles communales : tarification des prestations

Monsieur le Maire rappelle que par délibérations n°2014-11-04/06 et 2014-11-04/07 du 4 novembre 2014, le Conseil Municipal a défini les tarifs applicables lors des utilisations des salles communales (Maison du Temps Libre, Centre Social) pour l'année 2015.

Il convient de définir le coût de la prestation « nettoyage des locaux » lorsque les associations confient le nettoyage des locaux aux services municipaux quand elles bénéficient de la gratuité d'occupation pour une manifestation caritative ou culturelle (cf. règlement d'utilisation).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE à 25 €/heure la prestation « nettoyage des locaux » confiée aux services municipaux.

CHARGE la responsable de la gestion des salles de mettre en recouvrement la prestation dont le montant est calculé selon la surface des locaux utilisée.

DIT que le produit sera affecté au compte 752 du budget communal.

N°2015-02-03/06

Objet : Subventions communales 2015

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui siègent aux Bureaux des associations ayant formulé une demande de subvention communale, à ne pas participer aux débats et délibération sur ce sujet (*Sylvie Boissinot, Louis-Marie BAUMIER, Joël LANDREAU, Dominique POHU, Jérôme BOIDRON, Joseph CAILLEAU et Marie-Isabelle TROISPOILS se sont retirés de la séance*).

Dominique Besnier présente le tableau de répartition des subventions, lequel a été travaillé par la Commission des Finances et s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. Toutefois, quelques modifications sont à noter :

- pas de subvention au CCAS pour 2015, son fonds de roulement permet de répondre aux diverses sollicitations à caractère social,
- prise en compte des demandes déposées par 2 nouvelles associations : les Pieds en l'air et MTC Andrérapage,
- report du dossier ADMR au prochain Conseil dans l'attente d'informations sur la répartition intercommunale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARRETE, à l'unanimité (15 pour), comme suit la liste des subventions attribuées pour l'année 2015 :

ASSOCIATIONS LOCALES	
Association Familles Rurales	6 000 €
Association Entr'Aide	95 €
Association « Passe-Temps »	100 €
Les Restos du Cœur	115 €
Comité d'Entraide pour la Roumanie	180 €
Les Pieds en l'air	100 €
Actions humanitaires (établissements scolaires)	50 €

EDM (Etoile des Mauges)	16 430 €
EDM section football	360 €
Entente des Mauges (athlétisme)	9.10 € /licencié
Judo Club de Saint Macaire	9.10 € /licencié
Jeunes Dauphins du Choletais	9.10 € /licencié
Cercle Nautique	9.10 € /licencié
Groupement Andréa/Macairois Foot	345 €
SAGEHA (société d'archéologie, de généalogie et d'étude de l'histoire andréataine)	82 €
Comité des Fêtes	2 675 €
Comité d'Echanges et de Jumelage	800 €
Cercle Saint Joseph	350 €
Foyer des jeunes : Universal Space Andréatain par Centre Social Indigo	500 €
MTC Andrérapage	100 €
Club Plaisir d'Automne	145 €
Aides aux vacances : - Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) AFR St André	1.65 € /enfant/jour
- Autres : camps jeunes, échanges	1.65 € /enfant/jour
Amicale des pêcheurs de la Moine	105 €
Combattants Algérie Tunisie Maroc	260 €
Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles	1 100 €
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	
Fondation du Patrimoine	50 €
Les Amis de la Santé	31 €
La Croix d'Or - Alcool Assistance	31 €
Le Secours Catholique	31 €
Association des Sclérosés en plaques (NAFSEP)	31 €
Ligue Nationale contre le Cancer	31 €
Voir Ensemble	31 €
Association des Paralysés de France	31 €
A.D.A.P.E.I.	31 €
Handisport Choletais	31 €
La Prévention Routière	31 €
Association Parents Amis Handicapés Région Choletaise (APAHRC)	31 €
Association des riverains de la carrière des 4 Etalons	72 €
IME Le Hameau du Grand Fief	31 €

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au compte 6574.

N°2015-02-03/07

Objet : Restructuration de l'école publique : inscription au titre de la DETR 2015

Monsieur le Maire expose à l'assemblée municipale le fonctionnement de l'école publique dont les locaux sont répartis sur 2 sites avec une seule direction.

Cette organisation pose diverses problématiques de gestion au quotidien : déplacements des élèves vers les services périscolaires, surveillance et sécurité des enfants, équipe enseignante répartie sur deux sites, coûts de fonctionnement des locaux plus importants, vétusté du site de la rue de la Libération non réglementaire en termes d'accessibilité.

Toutes ces contraintes ont conduit le Conseil Municipal à réfléchir à un regroupement de l'école publique sur le seul site de la rue Augustin Vincent, à proximité de tous les services périscolaires (garderie, bibliothèque, restaurant).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de poursuivre la réflexion sur le projet de regroupement de l'école publique « Les Peupliers » sur le site de la rue Augustin Vincent,

DECIDE de constituer une commission municipale dénommée « projet de restructuration de l'école publique » qui sera composée de 6 membres en plus du Maire, Président de droit,

DESIGNE, à l'issue d'un vote (21 « POUR »), Dominique POHU, Dominique BESNIER, Rachel HERAULT, Paul CLEMENCEAU, Marie-Isabelle TROISPOILS et Geneviève GAILLARD comme membres de la commission, **SOLLICITE** l'inscription des travaux à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2015.

3. SUJETS DONNANT LIEU A DEBATS ET INFORMATIONS

A) Finances

Dominique Besnier présente l'arrêt provisoire des comptes administratifs 2014. Le résultat de fonctionnement du budget principal (560 419 €) est supérieur au montant estimé lors du vote du BP 2014 (438 495 €) ce qui confirme que la situation comptable de la commune est saine comme l'avait exprimée Mme Ollivier, Trésorière, lors des analyses financières en 2014.

Les comptes définitifs seront présentés lors de la prochaine commission Finances.

B) Travaux en cours

Les services techniques ont achevé les plantations dans les espaces verts du lotissement de l'Étouble.

C) Structures intercommunales

1) CCMS

a. Flash 10 - Présentation du document relatant les activités de Moine et Sèvre pour le mois de janvier et notamment la réforme territoriale et les Communes Nouvelles.

b. PLUI

Jean-Michel Taillé rappelle que, dans la continuité de la phase diagnostic du PLUI, il a paru nécessaire d'enrichir le document par l'ajout de fiches d'identités de chaque commune établies à partir des thèmes suivants :

- les particularités des lieux,
- les particularités des usages,
- les synergies avec les communes voisines, du territoire ou extérieures.

La Commission communale « Urbanisme », en charge du dossier, souhaite associer tous les membres du Conseil municipal à ce travail de réflexion. L'ensemble du conseil recevra les documents avec retour en Mairie des fiches annotées pour le 18 février, date de la prochaine commission.

Une présentation de la synthèse sera faite lors du Conseil Municipal du 31 mars 2015.

2) SIVOM de l'Avresne

Le compte-rendu du comité syndical du 15 décembre 2014 est remis aux Conseillers.

D) Divers

a. Situation de l'emploi

Pôle emploi recense 132 demandeurs d'emploi fin décembre 2014 (54 hommes et 73 femmes) dont 102 indemnisés et 25 non indemnisés.

b. Projet BIO METHANE à La Séguinière

Mr le Maire communique sur le projet d'installation d'une usine de bio méthanisation qui pourrait être implantée sur le site de l'Épinette à la Séguinière. 24 exploitations agricoles (produisant des déjections animales) pourraient être associées au projet dont 2 de Saint André.

L'enquête publique devrait se dérouler à l'automne 2015.

4.DECISIONS DU MAIRE

N°2	Concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille RIPOCHE - BAHUAUD	112 €
N°3	Mission de coordination SPS dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1	Cabinet QUALICONSULT d'Angers	1 575 € H.T
N°4	Mission de contrôle technique dans le cadre des travaux de réhabilitation des vestiaires de la salle de sports n°1	Cabinet SOCOTEC d'Angers	2 360 € H.T
N°5	Installation du nouveau chauffe-eau dans les vestiaires foot qui sont attenants à la salle de sports n°1	Entreprise BIOTTEAU de Roussay	6 786.08 € HT
N°6	Travaux de création d'un merlon aux abords de la piste BMX dans la zone de loisirs	Entreprise BOUCHET de Vezins	4 998.50 € HT
N°7	Refonte du site internet communal	Société A3 WEB de Cholet	1 415 € HT
N°8	Prestations de dératisation et de désourisation des réseaux d'assainissement	Entreprise AADS de Tiercé	montant annuel de 1 380 € HT
N°9	Concession de terrain dans le cimetière communal pour une durée de 30 années	Famille MAROTHE Marie-Rose SAMSON	110 €

🗓 Dates à retenir

Conseil Municipal : mardi 3 mars 2015 à 20h00
Conseil Municipal (séance privée) : mercredi 4 mars 2015 à 18h30
Commission Finances : mercredi 18 février 2015 à 18h00
Commission Urbanisme : mercredi 18 février 2015 à 20h30